



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR  
L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE  
PREVENTION EN SANTE DIETETIQUE  
AUTOUR DU PETIT-DEJEUNER LE 27  
SEPTEMBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-220  
EN DATE DU 02 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société LG2B, représentée par Mme Pauline GODRY, située au 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique autour du petit-déjeuner, le samedi 27 septembre 2025, pour un montant de 294 € TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros).

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société LG2B représentée par Mme Pauline GODRY pour l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique, à destination des parents, « Le petit-déjeuner, atelier nutrition », le samedi 27 septembre 2025, pour un montant de 294€ TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250702-lmc1H13209H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/07/2025 Date de Publication : 02/07/2025
--